

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2020**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE RÉGIE AEP 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2020 à 18h00 en Salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 novembre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORÈRE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. José MARTINEZ suppléant de Mme Cécile LANGREE, M. Gregory BRO suppléant de M. Pascal THEVENIAUD, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Bernard GOUZIN à Mme Florence QUINONERO, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Luc DARMANIN à M. Jean-François SOTO.

Excusé

Mme Agnès CONSTANT.

Absent

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 43	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2174 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe Régie AEP ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2358 en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget régie AEP 2020 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe Régie AEP 2020 au sein des chapitres 011, 042 de la section de fonctionnement, mais également au sein des chapitres 23 et 040 de la section d'investissement,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'augmentation de crédits suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédits à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 6156 pour un montant de 4 082 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 777 en recettes pour un montant de 4 082 € afin de régulariser le montant des amortissements des subventions qui était trop pessimiste lors du vote du budget primitif 2020 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits en dépense pour un montant de 4 082 € sur le compte 2313 pour équilibrer la section d'investissement suite à la mise à jour des écritures d'amortissement des subventions d'équipement ;
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 139111 en dépenses pour un montant de 4 082 € afin de régulariser le montant des amortissements des subventions qui était trop pessimiste lors du vote du budget primitif 2020.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous d'un montant de + 4 082,00 € au sein de la section de fonctionnement et nécessitant des mouvements entre chapitres sans augmentation de crédits à l'intérieur de la section d'investissement du budget annexe régie AEP 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6156 « Maintenance » (dépenses)	+ 4 082,00€	
042-777 « Quote-part des subventions d'investissement » (recettes)		+ 4 082,00€
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
23-2313 « Constructions » (dépenses)	- 4 082,00€	
040-139111 « Subventions d'investissement Agence de l'eau » (dépenses)	+ 4 082,00€	

Transmission au Représentant de l'État
N° 2428 le 17/11/2020
Publication le 17/11/2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/11/2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201116-929A-BF-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO